

---

SELARL  
**AURELIE TABOURET**  
Huissier de Justice Associée

87 place de la Gare  
73700 - BOURG SAINT MAURICE

Tel : 04.79.07.07.88  
Fax : 04.79.07.01.42

tabouret.huissier@gmail.com

---

Dossier 11164



## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

### **Force Probante :**

Acte authentique dont les mentions relatives aux  
constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE AVIS DE MISE EN LIGNE**

**Le LUNDI NEUF NOVEMBRE  
DEUX MILLE VINGT  
À QUINZE HEURES ET DIX MINUTES**

**A LA REQUETE DE :**

**MAIRIE DE MONTVALEZAN**, dont le siège social est Chef-lieu, 73700 MONTVALEZAN, FRANCE, agissant diligences de son représentant légal en exercice,

**M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :**

« Qu'en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord déposé par la société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Que l'avis de mis en ligne a été affiché en Mairie de Montvalezan ainsi qu'en deux sites de la Commune de Montvalezan sur le secteur concerné.

Qu'il convient pour la défense de nos droits et intérêts futurs de constater l'affichage de l'avis de mise en ligne sur ces trois sites. »

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Aurélie TABOURET, Huissier de Justice, membre de la SELARL AURELIE TABOURET, demeurant 87 place de la Gare à Bourg saint Maurice (73), soussignée,**

**JE ME SUIS RENDUE CE JOUR,**

Sans prévenir au préalable le requérant,

Aux adresses suivantes :

- MONTVALEZAN ( 73700) - 1 Place de la Mairie - Chef-lieu
- MONTVALEZAN (73700) – Route du Golf - Station de La Rosière 1850

- MONTVALEZAN (73700) - L'Averne - Station de la Rosière

**OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

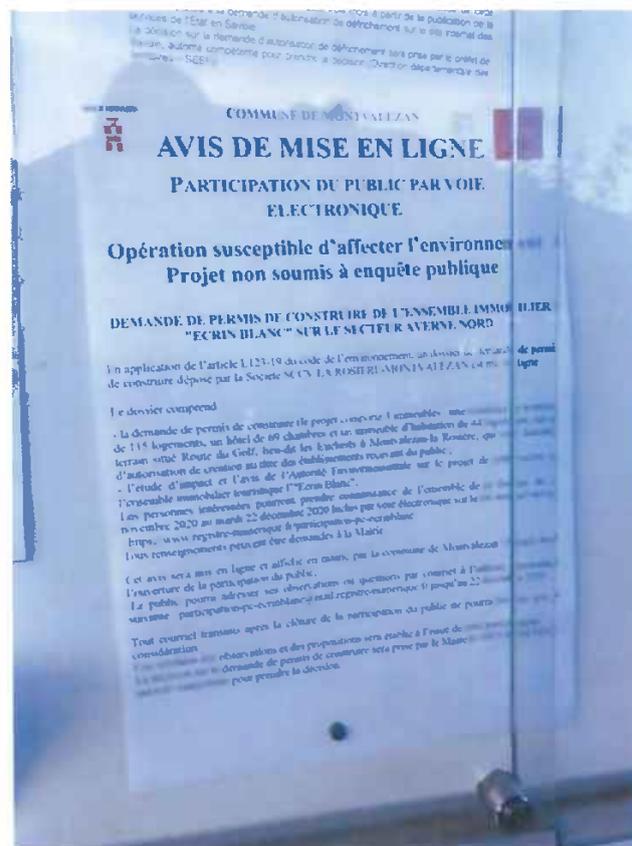
### **AFFICHAGE 1 : MAIRIE DE MONTVALEZAN**

Je constate que l'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averne Nord est affiché sur le panneau extérieur de la Mairie de Montvalezan.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible et lisible de la voie publique.

### **PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE**





## AFFICHAGE 2 : ROUTE DU GOLF – STATION DE LA ROSIERE 1850

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé sur la parcelle cadastrée section OA 1580, en contrebas de la Route du Golf sise Station de la Rosière 1850 à MONTVALEZAN, au niveau de l'intersection entre les deux chemins forestiers menant au Quartier de l'Averno.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





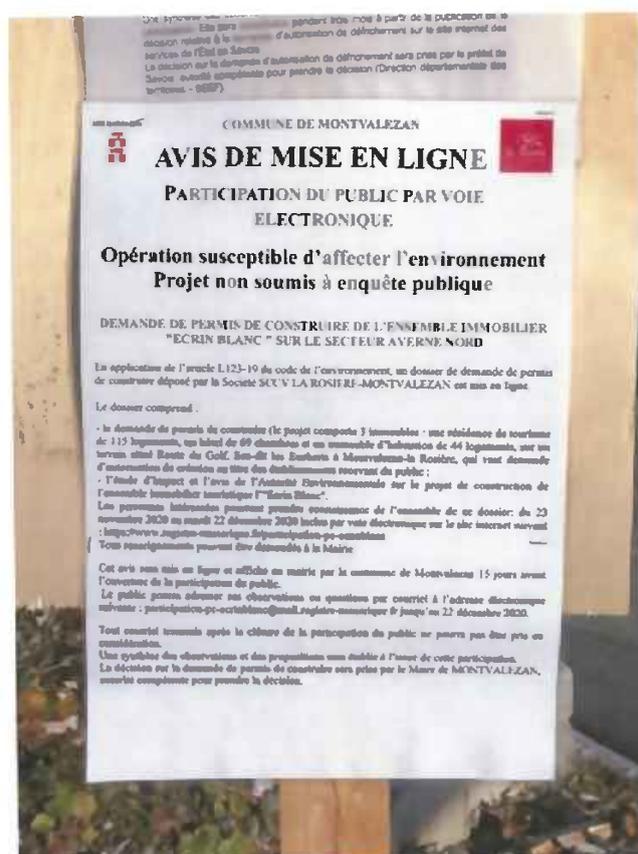
## AFFICHAGE 3 : QUARTIER DE L'AVERNE – STATION DE LA ROSIERE

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé en bordure du chemin forestier situé en amont des molochs au niveau de l'Hôtel ALPARENA sis Route de l'Averno- Quartier des Eucherts à 73700 MONTVALEZAN.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





Telles sont mes constatations.

Lors de mes opérations je prends neuf photographies que j'intègre au présent procès-verbal de constat.

Au présent procès-verbal de constat est annexé le texte intégral de l'avis de mise en ligne dont j'ai constaté qu'il est strictement identique à celui figurant sur le point d'affichage mentionné ci-dessus.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	250,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	257,67 €
TVA à 20%	51,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>324,09 €TTC</b>





COMMUNE DE MONTVALEZAN



# AVIS DE MISE EN LIGNE

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

## **Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique**

### **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière, qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au mardi 22 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à l'adresse électronique suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 22 décembre 2020.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

**PASSAGE N°1**

---

**SELARL AURELIE TABOURET**

**Huissier de Justice Associée**

**202 Route de Montrigon**

**Immeuble Le Grand Cœur –Bât. B**

**73700 BOURG SAINT MAURICE**

**Tel : 04.79.07.07.88**

**tabouret.huissier@gmail.com**

---

**Dossier 11284**



**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**Force Probante :**

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

# **PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE AVIS DE MISE EN LIGNE**

**Le JEUDI DIX DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT  
À ONZE HEURES**

## **A LA REQUETE DE :**

**MAIRIE DE MONTVALEZAN**, dont le siège social est Chef-lieu, 73700 MONTVALEZAN, FRANCE, agissant diligences de son représentant légal en exercice,

## **M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :**

« Qu'en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord déposé par la société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Que l'avis de prolongation de mise en ligne a été affiché en Mairie de Montvalezan ainsi qu'en deux sites de la Commune de Montvalezan sur le secteur concerné.

Qu'il convient pour la défense de nos droits et intérêts futurs de constater l'affichage de l'avis de mise en ligne sur ces trois sites. »

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Aurélie TABOURET, Huissier de Justice, membre de la SELARL AURELIE TABOURET, demeurant 202 Route de Montrigon à Bourg saint Maurice (73), soussignée,**

## **JE ME SUIS RENDUE CE JOUR,**

Sans prévenir au préalable le requérant,

Aux adresses suivantes :

- MONTVALEZAN ( 73700) - 1 Place de la Mairie - Chef-lieu
- MONTVALEZAN (73700) – Route du Golf - Station de La Rosière 1850
- MONTVALEZAN (73700) - L'Averno - Station de la Rosière

**OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

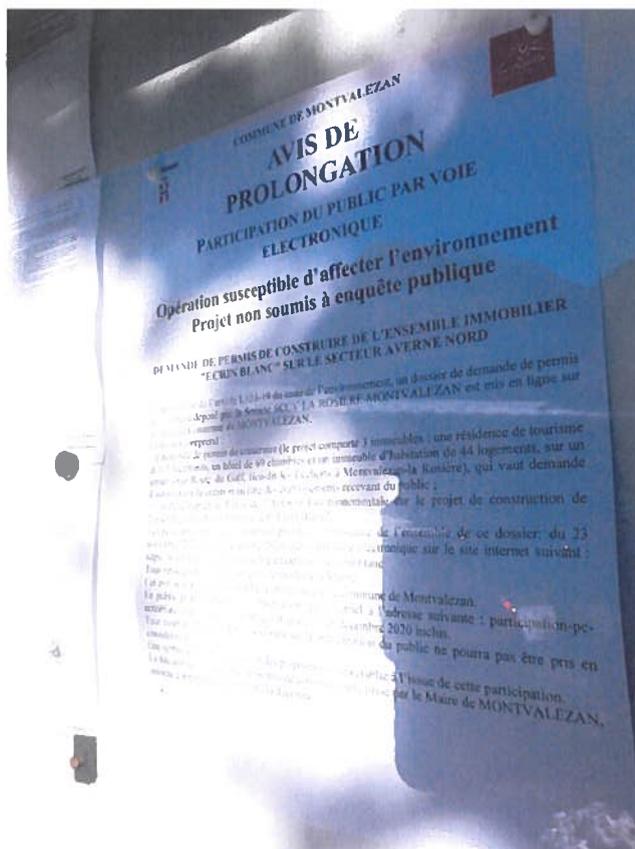
### **AFFICHAGE 1 : MAIRIE DE MONTVALEZAN**

Je constate que l'avis de prolongation de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est affiché sur le panneau extérieur de la Mairie de Montvalezan.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible et lisible de la voie publique.

### **PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE**





## AFFICHAGE 2 : ROUTE DU GOLF – STATION DE LA ROSIERE 1850

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé sur la parcelle cadastrée section OA 1580, en contrebas de la Route du Golf sise Station de la Rosière 1850 à MONTVALEZAN, au niveau de l'intersection entre les deux chemins forestiers menant au Quartier de l'Averno.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





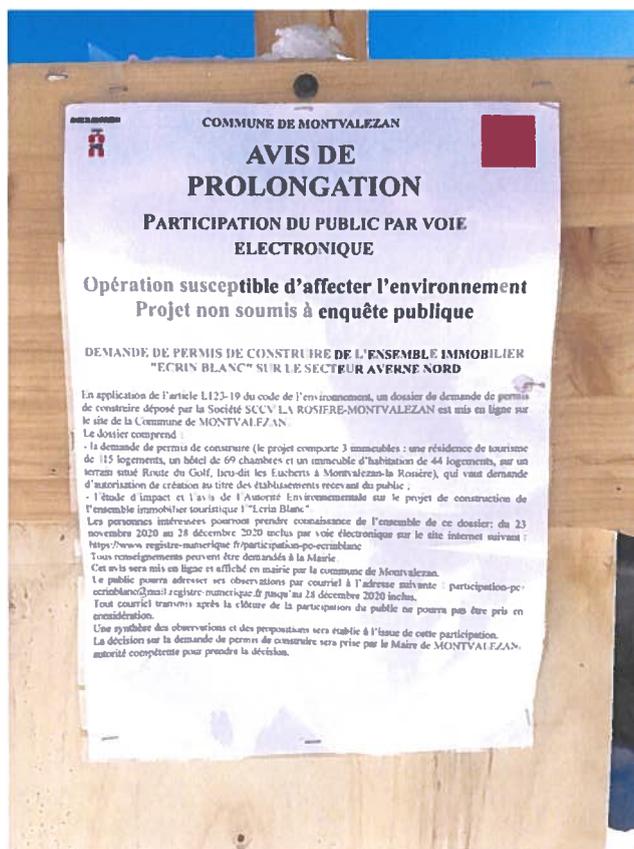
## AFFICHAGE 3 : QUARTIER DE L'AVERNE – STATION DE LA ROSIERE

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé en bordure du chemin forestier situé en amont des molochs au niveau de l'Hôtel ALPARENA sis Route de l'Averno- Quartier des Eucherts à 73700 MONTVALEZAN.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





Telles sont mes constatations.

Lors de mes opérations je prends neuf photographies que j'intègre au présent procès-verbal de constat.

Au présent procès-verbal de constat est annexé le texte intégral de l'avis de prolongation de mise en ligne dont j'ai constaté qu'il est strictement identique à celui figurant sur le point d'affichage mentionné ci-dessus.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Emoluments (Art A444-10)	120,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	127,67 €
TVA à 20%	25,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>168,09 €TTC</b>



# AVIS DE PROLONGATION

## PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site de la Commune de MONTVALEZAN.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

---

**SELARL  
AURELIE TABOURET  
Huissier de Justice Associée**

**87 place de la Gare  
73700 - BOURG SAINT MAURICE**

Tel : 04.79.07.07.88

tabouret.huissier@gmail.com

---

Dossier 11190



## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

### **Force Probante :**

Acte authentique dont les mentions relatives aux  
constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

# **PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE AVIS DE MISE EN LIGNE**

**Le VENDREDI VINGT NOVEMBRE  
DEUX MILLE VINGT  
À NEUF HEURES ET DIX MINUTES**

**A LA REQUETE DE :**

**MAIRIE DE MONTVALEZAN**, dont le siège social est Chef-lieu, 73700 MONTVALEZAN, FRANCE, agissant diligences de son représentant légal en exercice,

**M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :**

« Qu'en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord déposé par la société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Que l'avis de mis en ligne a été affiché en Mairie de Montvalezan ainsi qu'en deux sites de la Commune de Montvalezan sur le secteur concerné.

Qu'il convient pour la défense de nos droits et intérêts futurs de constater l'affichage de l'avis de mise en ligne sur ces trois sites, déjà constaté par vos soins en date du 9 novembre 2020 »

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Aurélie TABOURET, Huissier de Justice, membre de la SELARL AURELIE TABOURET, demeurant 87 place de la Gare à Bourg saint Maurice (73), soussignée,**

**JE ME SUIS RENDUE CE JOUR,**

Sans prévenir au préalable le requérant, cet affichage ayant déjà fait l'objet d'une visite,

Aux adresses suivantes :

- MONTVALEZAN ( 73700) - 1 Place de la Mairie - Chef-lieu
- MONTVALEZAN (73700) – Route du Golf - Station de La Rosière 1850

- MONTVALEZAN (73700) - L'Averne - Station de la Rosière

**OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

**AFFICHAGE 1 : MAIRIE DE MONTVALEZAN**

Je constate que l'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averne Nord est toujours affiché sur le panneau extérieur de la Mairie de Montvalezan.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible et lisible de la voie publique.

**PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE**





## AFFICHAGE 2 : ROUTE DU GOLF – STATION DE LA ROSIERE 1850

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est toujours apposé sur la parcelle cadastrée section OA 1580, en contrebas de la Route du Golf sise Station de la Rosière 1850 à MONTVALEZAN, au niveau de l'intersection entre les deux chemins forestiers menant au Quartier de l'Averno.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





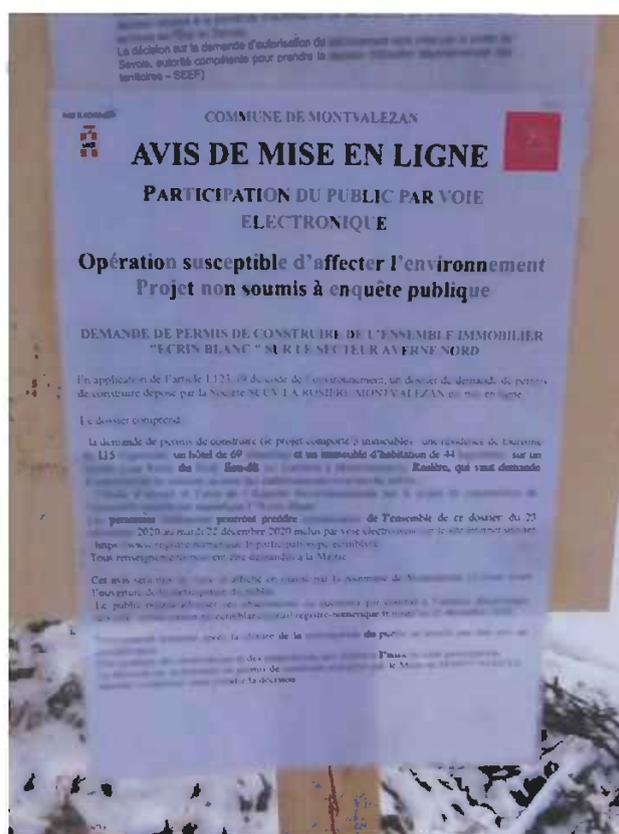
## AFFICHAGE 3 : QUARTIER DE L'AVERNE – STATION DE LA ROSIERE

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averde Nord est toujours apposé en bordure du chemin forestier situé en amont des molochs au niveau de l'Hôtel ALPARENA sis Route de l'Averne- Quartier des Eucherts à 73700 MONTVALEZAN.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





Telles sont mes constatations.

Lors de mes opérations je prends neuf photographies que j'intègre au présent procès-verbal de constat.

Au présent procès-verbal de constat est annexé le texte intégral de l'avis de mise en ligne dont j'ai constaté qu'il est strictement identique à celui figurant sur le point d'affichage mentionné ci-dessus.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	120,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	127,67 €
TVA à 20%	25,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>168,09 €TTC</b>



Huissier TABOURET  
Huissier de Justice

# AVIS DE MISE EN LIGNE

## PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière, qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au mardi 22 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à l'adresse électronique suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 22 décembre 2020.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

**SELARL AURELIE TABOURET**

**Huissier de Justice Associée**

**202 Route de Montrigon**

**Immeuble Le Grand Cœur –Bât. B**

**73700 BOURG SAINT MAURICE**

**Tel : 04.79.07.07.88**

**tabouret.huissier@gmail.com**

---

Dossier 11328



## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

### **Force Probante :**

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

# **PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE AVIS DE MISE EN LIGNE**

**Le LUNDI VINGT HUIT DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT  
À QUATORZE HEURES QUARANTE CINQ MINUTES**

**A LA REQUETE DE :**

**MAIRIE DE MONTVALEZAN**, dont le siège social est Chef-lieu, 73700 MONTVALEZAN, FRANCE, agissant diligences de son représentant légal en exercice,

**M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :**

« Qu'en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord déposé par la société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Que l'avis de prolongation de mise en ligne a été affiché en Mairie de Montvalezan ainsi qu'en deux sites de la Commune de Montvalezan sur le secteur concerné.

Qu'il convient pour la défense de nos droits et intérêts futurs de constater l'affichage de l'avis de mise en ligne sur ces trois sites. »

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Aurélie TABOURET, Huissier de Justice, membre de la SELARL AURELIE TABOURET, demeurant 87 place de la Gare à Bourg saint Maurice (73), soussignée,**

**JE ME SUIS RENDUE CE JOUR,**

Sans prévenir au préalable le requérant, cet affichage ayant déjà fait l'objet d'une visite,

Aux adresses suivantes :

- MONTVALEZAN ( 73700) - 1 Place de la Mairie - Chef-lieu
- MONTVALEZAN (73700) – Route du Golf - Station de La Rosière 1850
- MONTVALEZAN (73700) - L'Averno - Station de la Rosière

## OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

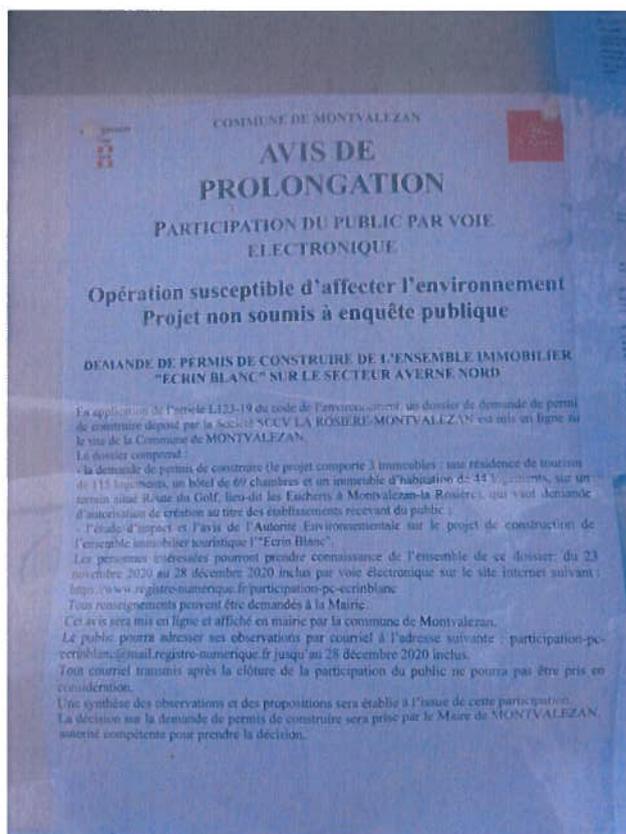
### AFFICHAGE 1 : MAIRIE DE MONTVALEZAN

Je constate que l'avis de prolongation de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est affiché sur le panneau extérieur de la Mairie de Montvalezan.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible et lisible de la voie publique.

### PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





## **AFFICHAGE 2 : ROUTE DU GOLF – STATION DE LA ROSIERE 1850**

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé sur la parcelle cadastrée section OA 1580, en contrebas de la Route du Golf sise Station de la Rosière 1850 à MONTVALEZAN, au niveau de l'intersection entre les deux chemins forestiers menant au Quartier de l'Averno.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

## **PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE**





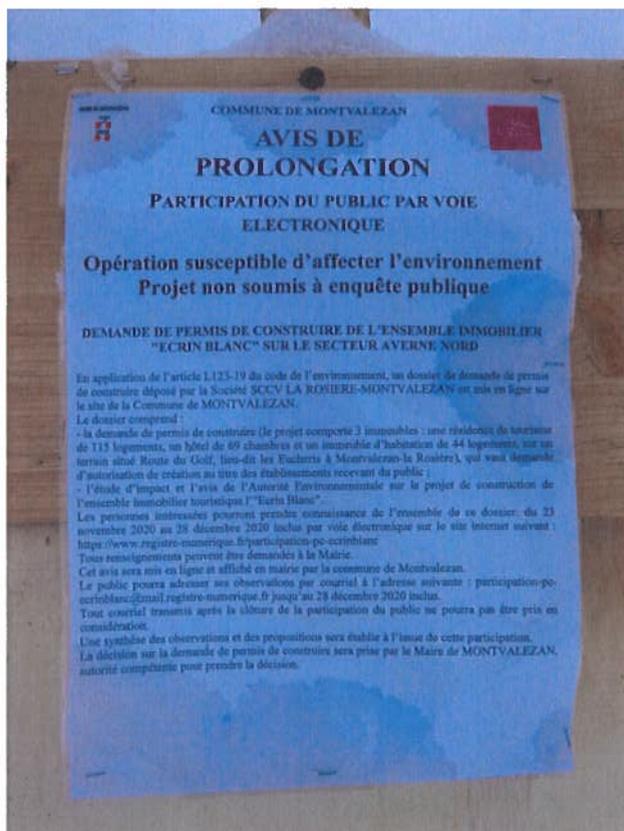
## AFFICHAGE 3 : QUARTIER DE L'AVERNE – STATION DE LA ROSIERE

L'avis de mise en ligne portant sur une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc », sur le secteur Averno Nord est apposé en bordure du chemin forestier situé en amont des molochs au niveau de l'Hôtel ALPARENA sis Route de l'Averne- Quartier des Eucherts à 73700 MONTVALEZAN.

Il est affiché au format A3 en lettres noires sur fond blanc.

Cet affichage est parfaitement visible de la voie publique et librement accessible pour être consulté.

### PHOTOGRAPHIES DE L'AVIS DE MISE EN LIGNE





Telles sont mes constatations.

Lors de mes opérations je prends neuf photographies que j'intègre au présent procès-verbal de constat.

Au présent procès-verbal de constat est annexé le texte intégral de l'avis de mise en ligne dont j'ai constaté qu'il est strictement identique à celui figurant sur le point d'affichage mentionné ci-dessus.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	120,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	127,67 €
TVA à 20%	25,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>168,09 € TTC</b>



# AVIS DE PROLONGATION

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Opération susceptible d'affecter l'environnement  
Projet non soumis à enquête publique**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER  
"ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site de la Commune de MONTVALEZAN.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.



**NUMÉRO SPÉCIAL ALPES & VALLÉE DU RHÔNE**  
**BIO, BIODYNAMIE, NATURE...**  
**70 vins «vivants»**  
 sélectionnés par nos experts

Actuellement disponible chez votre marchand de journaux et sur boutique.ledauphine.com

84 PAGES  
**5,90 €**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

**BON DE COMMANDE** à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650, route de Valence - 38913 Veurey Cedex

**Oui, je souhaite recevoir :** ..... exemplaire(s) de **VIN.S LA PASSION DES TERRIRS** Spécial Alpes et vallée du Rhône (septembre 2020) au prix de **5,90 € l'unité + 2,60 € de participation à l'envoi** = ..... €

Je joins mon règlement d'un montant de ..... € par :

Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**

Carte bancaire : ..... Date d'expiration : .....

Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au **04 76 88 70 88**.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

**À TABLE!**  
 avec votre quotidien

**LES SOUPES**  
 UN PLAT DE SAISON  
 GOURMAND  
 ET RECONFORTANT

70



**Oui, je souhaite recevoir :** ..... exemplaire(s) de ..... (Automne-hiver 2020) au prix de **5,90 € l'unité + 2,60 € de participation à l'envoi** = ..... €

Je joins mon règlement d'un montant de ..... € par :

Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**

Carte bancaire : ..... Date d'expiration : .....

Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au **04 76 88 70 88**.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

**Avis d'appel à la concurrence - Annulation**

Suite à la crise sanitaire actuelle le marché : Réaménagement de la Mairie de Verel de Montbel 73330 est annulé.

228585800

**GRAND CHAMBÉRY**

**Avis d'appel public à la concurrence**

Collectivité contractante : Grand Chambéry  
 Adresse internet : <https://www.grandchambery.fr>  
**Objet du marché :** Mise en œuvre de prestations d'accompagnement, de mobilisation et de formation pour les participants du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) - Lots n°2-3 et 4.  
**Caractéristiques du marché :** Le marché sera décomposé en 4 lots dont les intitulés sont les suivants : **Lot 1 :** Accompagnement renforcé des participants du PLIE (jeunes et adultes) par des référents de parcours - **Lot 2 :** Compétences et savoirs de base numériques appliqués à la recherche d'emploi - **Lot 3 :** (ré)apprentissage du français et du français langue étrangère appliqué à l'insertion professionnelle - **Lot 4 :** Inter médiation et relations avec les entreprises.  
 La présente consultation concerne les lots n°2-3 et 4.  
 Le lot n°1 fait partie d'une autre consultation déjà lancée.  
 Les variantes ne sont pas acceptées.  
**Durée du marché :** 11 mois du 01/02/2021 au 31/12/2021.  
 Ce marché sera reconductible une fois un an.  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.  
**Type de procédure :** Procédure adaptée.  
**Date limite de réception des offres :** 2 décembre 2020 à 17h00.  
**Dossier à télécharger à l'adresse suivante :** <http://marchespublics.grandchambery.fr>  
**Conditions de remise des plis :** Les dépôts de plis devront impérativement être remis par voie dématérialisée sur notre profil d'acheteur. Signature électronique ou manuscrite du marché au choix pour l'attributaire.  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03/11/2020.

228588700

**SEM VALLOIRE**

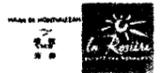
**Avis d'appel public à la concurrence**

M. Bruno DUVAL - DIRECTEUR  
 Espace Valloire Galibier  
 Route des Charbonnières  
 73450 VALLOIRE  
 Tél : 04 79 59 03 90

**Référence acheteur :** 20AS-0021-O  
 L'avis implique un marché public.  
**Objet :** -Police d'Assurance multirisques, dommages aux biens  
 -Police d'Assurance bris de machines informatiques  
 -Police d'Assurance de Responsabilité civile  
 -Police d'Assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux  
 -Police flotte automobile et auto mission  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui  
**Lot N° 1 -** Police d'Assurance multirisques, dommages aux biens  
**Lot N° 2 -** Police d'Assurance bris de machines informatiques  
**Lot N° 3 -** Police d'Assurance de responsabilité civile  
**Lot N° 4 -** Police d'Assurance de responsabilité des mandataires sociaux  
**Lot N° 5 -** Police flotte automobile auto mission  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
 50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire

AVIS

**Avis administratifs**



**COMMUNE DE MONTVALEZAN**

**Avis de mise en ligne  
 Participation du public par voie électronique**

**Opération susceptible d'affecter l'environnement**  
**Projet non soumis à enquête publique**  
**Demande de permis de construire de l'ensemble immobilier "ECRIN BLANC" sur le secteur AVERNE NORD**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne. Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière, qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique "Ecrin Blanc". Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier : le 23 novembre 2020 au mardi 22 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie. Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan 15 jours avant l'ouverture de la participation du public. Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à l'adresse électronique suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 22 décembre 2020.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération. Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

228565000

**Droit de préemption urbain**



**GRAND CHAMBÉRY**

**Droit de préemption urbain**

Conformément aux dispositions de l'article L 211-1et suivants du code de l'urbanisme le droit de préemption urbain sur le territoire de Grand Chambéry est modifié sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex.

En effet, par délibérations du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 le droit de préemption urbain simple et renforcé a été modifié.

La délibération a été affichée au siège de Grand Chambéry et dans la mairie de La Motte-Servolex. Elle peut également être consultée au siège de Grand Chambéry situé au 106 allée des Blachères à Chambéry.

228416000

SAV14-V1

14-73

PM 17.08 PC 20/20

d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

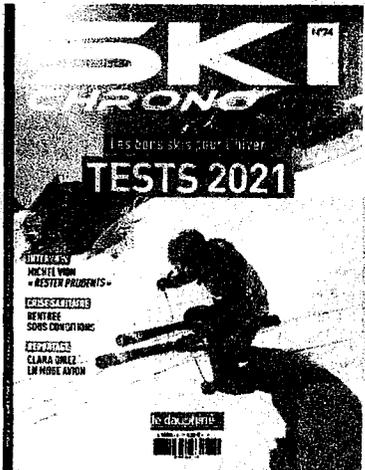
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement

04 76 88 70 88  
boutique.ledauphine.com

en vente  
chez votre marchand  
de journaux



## SPÉCIAL TESTS 2021

148 pages

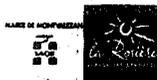
Pour commander :  
au 04 76 88 70 88  
ou boutique.ledauphine.com

le dauphiné

SKICHRONO.COM  
Partenaires des lieux  
de calendrier  
des résultats

### AVIS

#### Avis administratifs



### COMMUNE DE MONTVALEZAN

#### Avis de mise en ligne Participation du public par voie électronique

Opération susceptible d'affecter  
l'environnement  
Projet non soumis à enquête publique  
Demande de permis de construire de  
l'ensemble immobilier "ECRIN BLANC" sur le  
secteur AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne. Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière, qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;

- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique "Ecrin Blanc". Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier : du 23 novembre 2020 au mardi 22 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>  
Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan 15 jours avant l'ouverture de la participation du public. Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à l'adresse électronique suivante :

participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr jusqu'au 22 décembre 2020.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération. Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

228565000

## VIE DES SOCIÉTÉS



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bourg Saint Maurice du 6 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à responsabilité limitée  
**Dénomination** : NETGLASS  
**Siège social** : 123 rue Jean Moulin - 73700 Bourg Saint Maurice.  
**Objet** : nettoyage de tous locaux d'habitation, de locaux commerciaux et/ou industriels.  
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
**Capital** : 1000 €  
**Gérants** : M. Julien Guinaud, demeurant Chemin de l'église - 73210 Landry.  
**Registre du commerce et des sociétés** : Chambéry.



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ugine du 25 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** : SINA  
**Siège social** : 691 Avenue Jules Bianco, Les Boutons d'or B/9, 73400 Ugine.  
**Objet** : L'achat et la vente d'articles de vaissellerie, art de la table, ustensiles de cuisine, d'objets de décoration d'intérieur, de textile et linge de maison, de petit électroménager, de mobilier ainsi que toutes activités annexes, connexes et complémentaires.  
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
**Capital** : 1000 €  
**Président** : Madame Sibel Orhan demeurant 691 Avenue Jules Bianco, Les Boutons d'or B/9, 73400 Ugine.  
**Directeur général** : Madame Narin Saracoglu demeurant 1330 Route d'Annecy, 73400 Ugine.  
**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ; chaque action donne droit à une voix.  
**Cession d'actions** : Excepté en présence d'un associé unique, tout transfert d'actions est soumis à l'agrément préalable donné à la majorité des deux tiers des droits de vote.  
**Registre du commerce et des sociétés** : Chambéry.

## AVIS



## COMMUNE DE LANDRY

Par délibération n°2020-079, en date du 26 octobre 2020, le conseil municipal de la commune de Landry a approuvé l'institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux à l'intérieur du périmètre défini dans le plan joint en annexe la présente délibération correspondante, affichées et consultables en mairie.



## COMMUNE DE MONTVALEZAN

## AVIS DE MISE EN LIGNE

Participation du public par voie électronique  
 Opération susceptible d'affecter l'environnement  
 Projet non soumis à enquête publique  
 Demande de permis de construire de l'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la société SCCV La Rosière-Montvalezan est mis en ligne.

Le dossier comprend :  
 - la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-La Rosière, qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;  
 - l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'« Ecrin Blanc ».  
 Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier : du 23 novembre 2020 au mardi 22 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-montvalezan>  
 Tous renseignements peuvent être demandés à la mairie. Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.  
 Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à l'adresse électronique suivante : [modification-plu-montvalezan@gmail.com](mailto:modification-plu-montvalezan@gmail.com) jusqu'au 22 décembre 2020.  
 Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération. Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.  
 La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le maire de Montvalezan, autorité compétente pour prendre la décision.

## COMMUNE DE LANDRY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION  
DU CHEMIN RURAL DIT « DU CHENAY »

Monsieur le maire de la commune de Landry informe le public que, par arrêté du 27 octobre 2020, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, portant sur la désaffectation et l'aliénation du chemin rural dit « Du Chenay »  
**L'enquête se déroulera pendant une durée de 16 jours, soit du jeudi 19 novembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020 inclus.**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Landry :  
 Lundi : de 9h à 11h30  
 Mardi, mercredi et jeudi : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h  
 Vendredi : de 9h à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être formulées par écrit sur le registre d'enquête, ou par courrier adressé au commissaire enquêteur, mairie de Landry, qui les visera et les annexera au registre ou par courriel adressé à : [mairie@mairie-landry.com](mailto:mairie@mairie-landry.com) en précisant « à l'attention de M. le commissaire enquêteur, enquête chemin rural du Chenay ».

**Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 25 novembre 2020, de 9h à 11h.**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les déclarations et observations reçues sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur, qui devra le faire parvenir en mairie de Landry, accompagné de son rapport, dans le délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport dans lequel Monsieur le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la mairie de Landry, dans l'attente de la délibération du conseil municipal se prononçant sur le projet.

## VIE DES SOCIÉTÉS



**SELARL BNG**  
 13 Pl. de l'Hôtel de Ville  
 73000 Chambéry

**LO'S CAR**  
 Société à responsabilité limitée  
 au capital de 8000 €  
 Siège : 1 av. du Général de Gaulle  
 73000 Chambéry  
 527 872 048 RCS de Chambéry

Par AGE du 13/10/2020, il a été décidé de :  
 - nommer gérant M. Giraud Hervé demeurant Chambéry (Savoie), 54 chemin du Biollay en remplacement de M. Lô Abbacus démissionnaire.  
 - de transférer le siège social à compter du 12/10/2020 au 3 rue de la Libération 73000 Barberaz.  
 Mention au RCS de Chambéry.

Offre d'emploi, location, vente, outillage, etc.  
 votre petite annonce à partir de 8 euros

Infos au 04 79 22 76 48  
[contact@la-tarentaise-hebdo.com](mailto:contact@la-tarentaise-hebdo.com)

Consultez l'intégralité de nos annonces légales et petites annonces sur notre site [www.latarentaisehebdo.fr](http://www.latarentaisehebdo.fr)

## VIE DES SOCIÉTÉS



ALPINE NOMADS, SARL au capital de 10000 Euros - Siège social : Montvilliers - Aime - 73210 Aime La Plagne - 824 662 290 RCS Chambéry

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'AGE du 30 juin 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Le gérant exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : Montvilliers - Aime - 73210 Aime La Plagne, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Chambéry. Mention sera faite au RCS de Chambéry.

Pour avis, le liquidateur.



ALPINE NOMADS, SARL en cours de liquidation amiable au capital de 10000 Euros - Siège social et de la liquidation : Montvilliers - Aime - 73210 Aime La Plagne - 824 662 290 RCS Chambéry

## AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO du 30 septembre 2020 les associés ont approuvé et arrêté les comptes de liquidation, ont donné quitus de sa gestion et de son mandat au liquidateur, Alvaro Gil Herrera, demeurant Montvilliers - Aime - 73210 Aime La Plagne et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Chambéry.

Pour avis, le liquidateur.

## AVIS



COMMUNE DE MONTVALEZAN

## ERRATUM

Suite à l'annonce parue dans La Tarentaise Hebdo le jeudi 5 novembre 2020, il fallait lire :

- Adresse du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

- Adresse email de dépôt des contributions : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr)



GRINGOTTS IMMO, SARL au capital de 13 340 Euros, siège social : Chez Marcel Anxionnaz, Les Arches T9, 73210 Peisey-Nancroix - 508 448 719 RCS Chambéry

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions prises par l'AGE du 1<sup>er</sup> novembre 2020, il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Il en résulte les modifications suivantes : **Forme** : ancienne mention : SARL - nouvelle mention : SAS ; **dénomination sociale** : ancienne mention : Gringotts Immo - nouvelle mention : Peisey Vallandry Realty - **administration** : ancienne mention : Gérant : Christoffer Selvik - nouvelle mention : Président : Christoffer Selvik demeurant Chez Marcel Anxionnaz, Les Arches T9, 73210 Peisey-Nancroix. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé aura autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : Sauf si société à associé unique, tout transfert d'actions est soumis à l'agrément préalable donné par la majorité des deux tiers des droits de vote.

Pour avis, le président.



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Val Thorens du 13 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée

**Dénomination** : ALROCK

**Siège social** : 138 rue de la brèche - Val Thorens - 73440 Les Belleville.

**Objet** : Location meublée avec prestation hôtelières ou para-hôtelières.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 1000 €

**Président** : M. François Buisson, demeurant 1106 route du tunnel - 73370 Le Bourget-du-Lac.

**Directeur général** : M. Olivier Palmieri, demeurant 240 rue du Margéraz - 73230 Saint-Alban-Laysse.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ; chaque action donne droit à une voix.

**Cession d'actions** : Excepté en présence d'un associé unique, tout transfert d'actions est soumis à l'agrément préalable donné à la majorité des trois quarts des actions. **Registre du commerce et des sociétés** : Chambéry.



ALPES ALTITUDE NOTAIRES SARL  
Simon Attey, Guillaume Nitlech  
et Jérémie Balle, notaires associés  
20, av. des Salines Royales - BP 32  
73602 Moûtiers

## AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jérémie Balle notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée « Alpes Altitude Notaires », titulaire d'un office notarial ayant son siège à Moûtiers (Savoie), 20 avenue des Salines Royales le 6 novembre 2020 une renonciation à la déclaration d'insaisissabilité de l'habitation principale a été effectuée par :

Monsieur Jean-Marc Nicoletti, commerçant, demeurant à Aigueblanche (73260) 153 rue du Plan du Truy, et Mademoiselle Valérie Tetu, vendeuse, demeurant à Aigueblanche (73260) 153 rue du Plan du Truy.

Monsieur est né à Moûtiers (73600) le 23 novembre 1965, Mademoiselle est née à Bourg Saint Maurice (73700) le 14 mars 1975.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 8 juin 2007, enregistré à la mairie de Moûtiers le 8 juin 2007.

Désignation

A Grand-Aigueblanche (Savoie) 73260,

Une maison individuelle à usage d'habitation en cours de construction

Figurant ainsi au cadastre :

Section AB numéro 86, lieudit Plan du Truy pour une surface de 00 ha 15 a 76 ca.

Section AB numéro 87, lieudit Plan du Truy pour une surface de 00 ha 00 a 07 ca.

Total surface : 00 ha 15 a 83 ca.

Pour insertion, le notaire.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Annecy du 9/11/2020 il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : FLACONIUM

**Siège** : Grésy-sur-Aix (73100) - 128 Chemin Plein Soleil

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 15 000 € divisé en 1500 actions égales et de même rang de 10 € nominal chacune.

**Objet** : L'achat, la vente, la commercialisation en ligne, en gros ou au détail, de vins, bières et spiritueux, de produits alimentaires notamment d'épicerie fine, d'accessoires, documentations et ouvrages se rapportant au vin, l'organisation de dégustations de vins, le conseil en dégustation.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix et le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé.

**Clauses restreignant la libre cession des actions** : Toutes les cessions d'actions à quel que titre que ce soit et à quelle que personne que ce soit sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale.

**Président** : M. Cédric Gotteland demeurant à Grésy-sur-Aix (73100) - 128 Chemin Plein Soleil.

**Directeur général** : M. Stéphane Baume demeurant à Grésy-sur-Aix (73100) - 115 Chemin Plein Soleil.

**Immatriculation de la société** : RCS Chambéry.

Pour avis, le président.

# AVIS DE PROLONGATION

## PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site de la Commune de MONTVALEZAN.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

## AVIS

MAIRIE DE MONTVALEZAN Commune de montvalezan



**AVIS DE PROLOGATION PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**  
Opération susceptible d'affecter l'environnement  
Projet non soumis à enquête publique  
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « ÉCRIN BLANC » SUR LE SECTEUR AVERNE NORD**

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la société SCCV La Rosière-Montvalezan est mis en ligne sur le site de la commune de Montvalezan. Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-La Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'« Écrin Blanc ».

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier à partir du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la mairie. Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante :

[participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le maire de Montvalezan, autorité compétente pour prendre la décision.

COMMUNE DE LANDRY



## AVIS

Par délibération n°2020-091, en date du 30 novembre 2020, le conseil municipal de la commune de Landry a approuvé l'institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Commune de Grand-Aigueblanche



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :** Mairie de Grand-Aigueblanche - 250 Grande Rue - 73260 Grand-Aigueblanche

**Objet du marché :** Agrandissement du cimetière d'Aigueblanche Rue du Lachat.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Catégorie :** Travaux.

**Retrait du dossier de consultation :**

[www.marches-securses.fr](http://www.marches-securses.fr)

**Forme des candidatures et des offres :**

Le dossier comprenant les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat (pièces de la candidature) et le projet de marché (pièces de l'offre) doit être transmis sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur : [www.marches-securses.fr](http://www.marches-securses.fr)

**Date limite de réception des offres :**

8 janvier 2021, à 12 heures

**Critère de sélection et d'attribution :** Énoncés dans le règlement de consultation.

**Renseignements :**

M. Samuel Cantamessa, secrétaire général

Tél : 04 79 24 63 10

[secretaire.general@grand-aigueblanche.fr](mailto:secretaire.general@grand-aigueblanche.fr)

Le maire, André Pointet.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS

La location gérance du fonds de commerce de bar, snack, française des jeux, sis et exploité 261 avenue de Chasseforêt 73710 Pralognan-la-Vanoise, confié par acte notarié en date du 29/11/2007 par M. Amiez Stéphane demeurant 202 chemin des Bieux 73710 Pralognan-la-Vanoise, RCS 384 070 629, à Melle Reberat Pascale 255 avenue de Chasseforêt 73710 Pralognan-la-Vanoise, RCS 501 748 875, a pris fin le 30/11/2020 par sa résiliation par acte sous-seing privé du 17/11/2020.



RYANO

S.A.S au capital de 10 000 euros  
Siège social : 62 route de la Versière  
73260 La Léchère

RCS Chambéry en cours d'immatriculation

### ERRATUM

Correction de l'annonce publiée le 26 novembre 2020. Il convient de lire :

**Objet :** L'achat et la vente de pièces détachées et accessoires pour véhicules légers motorisés, la mécanique et l'entretien automobile et moto, carrosserie, le nettoyage de véhicules, service de négoce, location de véhicules, pose de films teintés, service de dépannage, de carte grise françaises et internationales, le transport public routier de personnes, la vente de vêtements en lien avec la mécanique, dépôt vente de pneus, pièces automobiles et motos d'occasions, montage de pneumatiques, l'installation de poêles à bois et/ou à granules, la pose de cheminées, ainsi que toutes activités annexes, connexes et complémentaires.

Pour avis, le gérant.

ES

Lot N° 4 - Collecte et transport du verre d'Avoriaz

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

- 40% Prix des prestations

**Remise des offres :** 24/12/20 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 02/12/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.mp74.fr>

232227400



## VILLE D'AIX LES BAINS

### Avis d'appel public à la concurrence

**Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Ville d'Aix les Bains  
**Objet du marché :** Prestations de curage du bâtiment des anciens thermes d'Aix-les-Bains

**Type de marché :** Fournitures et services

**Caractéristiques principales**

Prestation de curage du bâtiment des anciens Thermes relative à l'évacuation de 650m<sup>3</sup> de déchets divers sur l'ensemble des niveaux suivants : entre le R-1, RDC, R+1, R+2, R+3, R+4

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/02/2021.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 15/03/2021

**Critères d'attribution :**

Une visite sur site est imposée. Elle aura lieu le **jeudi 17 Décembre 2020 de 9 h00 à 12 h00 au sein des locaux.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Financement sur le budget de fonctionnement. Paiement dans le délai légal de 30 jours.

**Justifications à produire :**

- Déclaration sur l'honneur (ou DC1 et DC2 version du 30.03.2016) prévue à l'article R 2143-3 du code de la commande publique.

- Certificats de capacités professionnelles, techniques et financières présentés par tous moyens de preuve.

- Expérience et références pour des prestations similaires.

**Critères d'attribution :**

Prix : 60%

Valeur technique : 40%

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** Mercredi 23 Décembre 2020 à 12h00

**Obtention du dossier :** Les candidats devront remettre une offre dématérialisée.

DCE téléchargeable gratuitement sur :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2020\\_LqdyfET11](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_LqdyfET11)

**Date d'envoi à la publication :** Vendredi 04/12/2020

232620400

### Avis d'attribution



## OPAC DE LA SAVOIE

### AVIS SANS SUITE

M. Fabrice HAINAUT - Directeur général  
9 rue Jean Girard-Madoux 73024 CHAMBERY CEDEX  
Tél : 04 79 96 60 40 - Fax : 04 79 68 59 76  
mél : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
web : <http://www.opac-savoie.fr>

**Objet :** Numéro de la consultation : 20054TVX01 MONTRICHER ALBANNE Les Granges - Réfection de l'étanchéité et du porte-neige - Marché de travaux

**Référence acheteur :** 20054TVX01/BO

**Nature du marché :** Travaux

**Procédure adaptée**

**Classification CPV :**

Principale : 45259000 - Réparation et entretien d'équipements

Mairie de Grenoble

2 Place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE - CEDEX

Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Attribution du marché

Cet avis a été déclaré SANS SUITE.

Envoi le 02/12/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.opac-savoie.fr>

232168200

## AVIS

### Avis administratifs



## COMMUNE DE MONTVALEZAN

### Avis de Prolongation Participation du public par voie électronique

### Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique Demande de permis de construire de l'ensemble immobilier "ECRIN BLANC" sur le secteur AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site de la Commune de MONTVALEZAN.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier tounstique "Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante :

[participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.

232353200

### Droit de préemption urbain



## COMMUNE DE LANDRY

Par délibération n°2020-0791 en date du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRY a approuvé l'institution du Droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux

232072800

SAV15 - Y1